

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2022/133

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 21

SÉANCE EN DATE DU 15 DÉCEMBRE 2022

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 4.3 : ATTRIBUTION DE MARCHÉS :

FOYER D'EICH

RÉAMÉNAGEMENT DE LA CUISINE ET CRÉATION D'UN AUVENT

**AVENANT LOT 10 : MENUISERIE INTÉRIEURE – MENUISERIE
SCHALLER**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur André MELY, conseiller municipal, qui explique que : « Dans le cadre des travaux de réaménagement des locaux de l'ancien logement désaffecté du foyer d'Eich et transformé en cuisine et en salle de réunion, il y a lieu d'intégrer des travaux supplémentaires suivant le détail ci-après :

Lot 10 : menuiserie intérieure

Entreprise attributaire du marché : Menuiserie SCHALLER de Sarralbe

Marché initial : 4 443,66 € HT

Montant de l'avenant : 1 251,62 € HT

Nature des travaux supplémentaires : remplacement de 2 portes intérieures : WC + accès cave

Nouveau montant du marché : 5 695,28 €HT »

Sur avis de la Commission d'Appel d'offres en date du 29 novembre 2022,

Sur avis de la Commission d'Administration Générale et des Finances :

À l'unanimité des voix,

- approuve l'avenant n° 1 au lot 10 – menuiserie intérieure, comme indiqué ci-avant,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant avec la menuiserie SCHALLER,
- décide de prolonger le délai d'exécution des travaux de 1,5 mois avec recalage du planning suite à une mise au point du matériel (lot chauffage / hotte)
- prend acte que des crédits suffisants ont été prévus au budget primitif principal 2022.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : www.sarralbe.fr le 20 décembre 2022

La secrétaire de séance,
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 20 décembre 2022

Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT



Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le



ID : 057-215706284-20221215-2022_0133-DE